

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CESSION D'UN VÉHICULE À LA COMMUNE
DE TORSAC

DGA Patrimoine public et
environnement - Service parc
automobile
Numéro : 2023-D-116

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, les articles L 5216-4 et L 2123-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du conseil au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Suite à la mise aux enchères, est approuvée la vente d'un véhicule dont les caractéristiques sont les suivantes :

Libellé	Numéro d'immatriculation	Prix encheri TTC	Numéro d'inventaire	Date d'achat	Valeur d'achat	Valeur nette comptable au 31/03/2023
remorque LIDER	EL466TL	1 500 €	BPPAL1903RE PRI428	21/07/2016	3 493,20 €	1 047,96 €

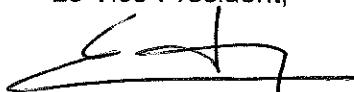
La commune de Torsac située, 1 Place jules Richeux, 16410 TORSAC se porte acquéreur de ce véhicule au prix de 1 500 €.

Article 2 – La recette sera réalisée au budget Principal – article 775 – rubrique 511.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 21 AVR. 2023

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 21 AVR. 2023
Publié ou notifié,
Le 21 AVR. 2023